



Rénovation énergétique de l'habitat privé

en Vallée de Chamonix Mont-Blanc

Le secteur de l'habitat est identifié, avec celui des transports, comme le principal gisement d'économies d'énergies en matière de réduction de l'impact de nos activités sur l'environnement.

C'est pourquoi la collectivité incite les résidents de la vallée à passer à l'acte de la rénovation énergétique en leur proposant une série d'aides lisibles, pertinentes et efficaces. Profitez-en maintenant !

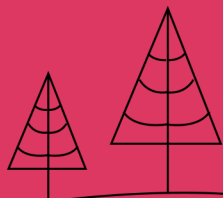


VALLÉE DE CHAMONIX
MONT-BLANC



LA VALLÉE À
ÉNERGIE POSITIVE +

Un bon plan pour ma maison !



Accompagnement personnalisé et gratuit dans votre projet de rénovation énergétique

Deux mercredis par mois, nos conseillers spécialisés vous reçoivent, étudient avec vous votre projet et vous accompagnent dans vos démarches de rénovation énergétique. Vous définissez ensemble la nature et le calendrier des travaux à effectuer. Vous étudiez les différentes aides financières possibles (voir ci-contre) pour finaliser votre plan de financement.



De nombreux travaux de rénovation énergétique sont éligibles aux aides de la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix:

isolation thermique du toit et des murs donnant sur l'extérieur (isolation par l'extérieur et par l'intérieur), isolation des combles, installation d'une pompe à chaleur, d'un chauffe-eau ou d'un chauffage solaire, pose d'une borne de recharge pour véhicules électriques, audit énergétique, etc.

Ces permanences « info rénovation énergétique » sont assurées par les associations "InnoVales" (résidents permanents ou secondaires, prendre rendez-vous) et "SOLHA" (Programme « Habiter Mieux », sans rendez-vous) et sont financées par la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc.

Permanences 2019, rez-de chaussée de la Mairie de Chamonix, 9h-12h

9 et 23 janvier	15 et 29 mai	4 et 18 septembre
6 et 20 février	5 et 19 juin	2 et 16 octobre
6 et 20 mars	3 et 17 juillet	6 et 20 novembre
3 et 17 avril		4 et 18 décembre

5 aides financières différentes proposées

• **Fonds énergie habitat 1 500€**

Aide de 20% du coût des travaux plafonnée à 1500€, sans conditions de ressources, adressée aux propriétaires, locataires ou occupants à titre gratuit de leur résidence principale de la vallée. Travaux réalisés par des artisans -Reconnu Garant de l'Environnement.



• **Fonds énergie habitat + 3000€ / +1000€**

Aide de 20% du coût des travaux plafonnée à 3000€, adressée aux résidents principaux souhaitant faire deux ou plusieurs types de travaux en même temps. 1000€ supplémentaires du Conseil départemental sous conditions de ressources.



• **Fonds air gaz 1 000 à 2400€**

Aide de 1000 à 2400€ pour tout changement d'un dispositif de chauffage ancien au bois ou au fuel au profit de l'installation d'un système gaz (insert, cheminée, poêle, chaudière à condensation), adressée aux résidents principaux ou secondaires, que votre habitation soit ou non raccordée. La vallée projette la création d'un site de méthanisation afin d'injecter une énergie renouvelable dans le réseau.

• **Fonds air bois 2000€**

Aide d'un montant forfaitaire de 2000€ plafonnée à 50% du coût d'acquisition, sans conditions de ressources, adressée aux résidents principaux souhaitant acquérir un appareil de chauffage au bois performant. Il a pour objectif de réduire les émissions de polluants.

• **Programme "Habiter Mieux" Jusqu'à 70% d'aides**

Aide jusqu'à 70%, adressée aux propriétaires occupants aux revenus modestes à très modestes ou aux propriétaires bailleurs. 20% des foyers de la vallée de Chamonix sont concernés. Il a pour objectif de lutter contre la précarité énergétique.



LE GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT



haute savoie le Département

100%
Vallée de
Chamonix

Fonds Energie Habitat (2015), **Fonds Energie Habitat+** (2016) et **Fonds Air Gaz** (2017, convention CCVCMB et GrDF) sont des dispositifs

Fonds Air Bois (2013) est un dispositif porté par le SM3A, mis en place avec l'ADEME, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et les cinq Communautés de Communes de la Vallée de l'Arve.

Programme "Habiter Mieux" (2015) est un dispositif créé par l'ANAH, aidé par la Communauté de Communes et le Conseil départemental.

Site internet dédié

renovalleechamonix.fr

Ce site vous apporte une assistance renforcée à toutes les étapes de votre projet ; en partenariat avec :



Pensez-y aussi

• **Crédit d'impôt transition énergétique**

Le CITE permet d'obtenir une aide correspondant à 30% du coût des travaux (aide plafonnée).

• **Certificats d'économie d'énergie**

Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les "obligés" (électricité, gaz, fioul domestique, carburants pour automobiles, etc.). Ceux-ci sont incités à promouvoir l'efficacité énergétique auprès des ménages, collectivités ou professionnels.

• **Eco-prêt à taux zéro**

Il s'adresse à tout propriétaire occupant ou bailleur d'une résidence principale antérieure à 1990, sans condition de ressources et effectuant un ou plusieurs travaux d'amélioration de la performance énergétique. Plafonné à 30 000€, il est cumulable avec le crédit d'impôt sous conditions et avec le Fonds Energie Habitat sans condition. Remboursement fixé sur 10 ans, voire 15 ans selon travaux.



**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DE LA
VALLÉE DE CHAMONIX
MONT BLANC**

cc-valleedechamonixmb.fr
renovalleechamonix.fr

INNOVALES

06 21 92 69 97
energies@innovales.fr

SOLIHA / Habiter Mieux

04 50 09 99 32
v.sadej@solihha.fr